

« La biodiversité, c'est nous et tous les organismes dont nous sommes tributaires »

Hubert Reeves

QU'EST-CE QU'UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

« Réserve de biosphère » est une reconnaissance donnée à un territoire qui s'inscrit dans le programme créé en 1971 par l'UNESCO « L'homme et la biosphère » ou en anglais « Man and biosphere (MAB) ». Ces Réserves de biosphère visent à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et son environnement pour préserver la biodiversité, le patrimoine culturel et l'histoire du territoire. Elles servent de modèle à des projets de développement durable et d'éducation à l'environnement.

La France compte 14 Réserves de biosphère dont le marais Audomarois, reconnu MAB en 2013. Il existe 651 réserves de biosphère dans le monde.

Pour en savoir plus : www.mab-france.org/fr/biospheres-maraisaudomarois@parc-opale.fr

POURQUOI PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité est perçue comme acquise, gratuite et éternelle. Mais les sociétés industrialisées exercent une pression toujours plus grande sur la nature et de nombreuses espèces disparaissent chaque année. Beaucoup d'autres d'autres sont fortement menacées. Pourtant, c'est bien la diversité des espèces qui permet à la nature de s'adapter aux changements (changements climatiques, inondations, etc.) et qui maintient des conditions favorables à la vie sur terre y compris à notre vie. Elle est aussi source de loisirs et d'éveil.

LES RICHESSES NATURELLES DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE DU MARAIS AUDOMAROIS

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et les communes concernées sont à l'origine de la reconnaissance internationale du marais Audomarois et en sont les structures gestionnaires.

La Réserve de biosphère du marais Audomarois s'étend actuellement sur 22 communes*. Son cœur est un vaste marais de 3 726 hectares, reconnu comme zone humide de valeur internationale, sillonné par plus de 170 kilomètres de rivières et 560 kilomètres de fossés. Elle abrite 14 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, 3 zones Natura 2000 (sites naturels européens d'une grande valeur patrimoniale) et 4 réserves naturelles dont la Réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre, la Réserve naturelle régionale des prairies du Schoubrouck, la Réserve naturelle régionale des Landes de Blendecques, et la Réserve biologique domaniale du Long Chêne dans la forêt de Clairmarais.

Au total, dans la Réserve de biosphère du marais Audomarois ce sont plus de 2 500 espèces qui ont aujourd'hui été identifiées : 644 espèces de champignons, plus de 600 espèces de plantes, 238 espèces d'oiseaux (sur les 570 recensées en France métropolitaine), 71 espèces de mollusques, 37 espèces de libellules, 33 espèces de mammifères, 26 espèces de poissons, 17 espèces d'amphibiens et reptiles, 14 espèces de chauves-souris et 10 variétés de légumes locaux.

Certaines espèces sont dites rares (car leurs populations sont faibles ou isolées) d'autres sont plus connues, il est important de tout mettre en œuvre pour conserver la diversité de la Réserve de biosphère du marais Audomarois.

COMMENT ?

En protégeant les espaces naturels, bien sûr, mais aussi en respectant l'eau, l'air, le sol, en consommant moins et mieux. Trier les déchets, produire et consommer bio et local, économiser l'eau, l'électricité, favoriser les énergies renouvelables, etc., nos gestes et nos choix quotidiens contribuent à préserver, ou à détruire, la biodiversité.



DESSINS : Denis Clavreul

PHOTOS DE COUVERTURE : Grêbe castagneux, Daniel Quèze ; Jonc fleuri, Frédéric Legris ; papillon Robert le diable, Karl Gillebert

CONCEPTION DU DOCUMENT : Maud Kilhoffer (PNR)

MISE EN PAGE : François Hétru

DANS LE MARAIS AUDOMAROIS, UN CONTRAT EFFICACE

En 2001, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer ont créé le Groupe de Travail Marais.

En 2016, les grandes orientations et actions envisagées pour la sauvegarde et la préservation du marais sont identifiées dans un document appelé Contrat de marais. Ce contrat illustre l'ambition collective que se sont donnés les acteurs locaux. Il coordonne l'action des organismes publics qui interviennent sur le marais et crée les conditions pour la participation des propriétaires et acteurs privés. Parmi les actions figurent l'entretien des paysages et des espaces naturels, la restauration des berges, le développement d'un tourisme respectueux du milieu naturel, le renforcement de la Trame verte et bleue (par exemple les aménagements des étangs d'Arques), la promotion des savoir-faire agricoles locaux, la valorisation du patrimoine historique et bâti, le suivi des espèces emblématiques ou sensibles mais également le suivi des espèces invasives et envahissantes, le développement de démarches pédagogiques et de sensibilisation de la population.

QUELQUES GESTES À ADOPTER

Dans votre assiette

- ✓ Profitez des fruits et des légumes de saison produits localement et notamment sur le marais Audomarois

Dans votre jardin

- ✓ laissez s'installer la végétation spontanée dans un coin et adoptez-y le fauchage tardif, il permet la reproduction et la diversification des espèces végétales, tout en abritant bon nombre d'animaux.
- ✓ plantez des arbres et des haies d'espèces locales. Mieux adaptés à notre région, les végétaux locaux sont plus résistants et limitent l'usage des pesticides, votre jardin sera accueillant pour les oiseaux.
- ✓ prévoyez des plantes mellifères qui attireront un grand nombre d'insectes notamment les insectes pollinisateurs.
- ✓ Installez des mangeoires et des niochirs à oiseaux, chauves-souris et insectes.
- ✓ Récupérez l'eau de pluie pour arroser votre jardin.



Pour en savoir plus, retrouvez dans le guide *Gestes nature*, édité par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Guide disponible sur demande à la maison du Parc, à l'étage de la maison du Marais à Saint-Martin-lez-Tatinghem, ou en téléchargement sur le site : www.parc-opale.fr, à la rubrique médiathèque.

Dans la nature

- ✓ Dans la nature, soyez discret. Appréciez l'instant présent.
- ✓ Observez les animaux de loin, utilisez une paire de jumelles.
- ✓ Ne cueillez pas les plantes et fleurs. Photographiez-les.
- ✓ N'introduisez pas d'espèce envahissante ou d'espèce exotique (animaux ou plantes) dans la nature. En l'absence de prédateurs naturels, certaines espèces exotiques deviennent si envahissantes qu'elles mettent en danger les espèces indigènes. Télécharger sur www.parc-opale.fr rubrique Territoires de projets/marais Audomarois, la liste des EEE).

En groupe ou individuellement, participez

- ✓ aux actions collectives de sensibilisation et de préservation du marais. L'opération Villages et marais propre se déroule chaque année à la mi-mars.
- ✓ aux chantiers nature pour la restauration des milieux et la biodiversité.
- ✓ au programme de suivi des Cygnes du marais audomarois (www.cygnes.fr)
- ✓ aux collectes d'informations sur la faune et la flore proposée par le réseau des observateurs du Parc ou par le programme Vigie-Nature du Muséum national d'Histoire naturelle (www.mnhn.fr, rubrique Participez).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ La Grange Nature à Clairmarais est la porte d'entrée de la Réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre. Visite libre, sentiers adaptés à tout public : enfants, personnes à mobilité réduite, non-voyants. (www.eden62.fr)
- ✓ Le marais Audomarois se découvre aussi en bateau grâce aux bateliers. Retrouvez-les sur www.tourisme-saintomer.com
- ✓ La maison du Marais à Saint-Martin-lez-Tatinghem propose expositions, ateliers pédagogiques et animations pour découvrir le marais

PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE
Maison du Parc
à l'étage de la maison du marais
Avenue du Maréchal Joffre
Saint-Martin-lez-Tatinghem
Adresse postale : BP 22, 62142 LE WAST
Tél : 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

LA GRANGE NATURE / EDEN 62
Rue du Romelaëre,
62 500 Clairmarais
Tél : 03 21 38 52 95
maisonduromelaere@eden62.fr
www.eden62.fr

LA MAISON DU MARAIS
Avenue du Maréchal Joffre
62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem
Tél : 03 21 11 96 10
infos@maison-du-marais.fr
www.maison-du-marais.fr

OFFICE DE TOURISME DE PÔLE DE LA RÉGION DE SAINT-OMER
7, place Victor Hugo
62500 Saint-Omer
Tél : 03 21 98 08 51
contact@tourisme-saintomer.com
www.tourisme-saintomer.com



Région Nord Pas de Calais - Picardie

Pas de Calais

Nord

Europe

France

Agglomération de Saint-Omer

Agglomération de Saint-Omer

Agglomération de Saint-Omer

Agglomération de Saint-Omer

Agglomération de Saint-Omer



NATURE
DANS LA RÉSERVE DE BIOSPHERE
DU MARAIS AUDOMAROIS



NATURE DANS LES LANDES ET COTEAUX
 Brebis boulonnaises, Bruyère cendrée, Orchis moucheron, Decticelle des bruyères,
 Genévrier commun, mâle de Linotte mélodieuse



NATURE DANS LE CENTRE-VILLE HISTORIQUE
 Pipistrelle commune, Martinets noirs, Giroflée des murailles, Chouette effraie



NATURE DANS LES PARCELLES MARAÎCHÈRES
 Cygne tuberculé, Piéride du chou, Butome en ombelle, Vanneau huppé, Gorgebleue
 à miroir, Stratiotes aloides



NATURE DANS LES ÉTANGS ET ROSELIÈRES
 Blongios nain, massettes et phragmites, Grèbes huppés, Héron cendré, Nénuphar
 blanc, Aeschne isocèle, Brochet, mâle de Bruant des roseaux



NATURE DANS LA FORÊT HUMIDE
 Bondrée apivore, Petite Tortue, Salamandre tachetée, Héronnière de Héron cendré,
 Hibou Moyen-Duc, Amanite tue-mouche, Mésange nonnette, Prêle des bois



NATURE DANS LE MARAIS HABITÉ
 Sphinx du liseron, Hérisson, Poule d'eau



NATURE DANS LES PRAIRIES HUMIDES
 Chouette chevêche, saules têtards, Laîche paniculée, Couleuvre à collier, vaches
 charolaises, Iris des marais, Aurore, Bécassine des marais



NATURE DANS LES RIVIÈRES, FOSSÉS, BERGES
 Martin-pêcheur d'Europe, Planorbe naine, Bouvière, femelle de Colvert, Utriculaire
 commune, Grenouillette, Anguille, Murin de Daubenton, Grenouille verte

